



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 10 juin 2010 — N° 130

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 47.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Richard (Marguerite-D'Youville) fait une déclaration concernant le 25^e anniversaire du cercle Marie-Julie 1342 des Filles d'Isabelle.

M. Sklavounos (Laurier-Dorion) fait une déclaration concernant le 100^e anniversaire du district de Parc-Extension.

M. Lemay (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration concernant le 125^e anniversaire d'Ignace Bourget.

M. Reid (Orford) fait une déclaration concernant M. Réjean Gélinas.

Mme Doyer (Matapédia) fait une déclaration concernant M. Paul-Arthur Gendron.

10 juin 2010

M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration concernant le Laval News, récipiendaire de trois prix de l'Association des journaux régionaux du Québec.

M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration concernant le centenaire du Docteur Claude Gaudette.

M. Mamelonet (Gaspé) fait une déclaration sur le sujet suivant : *Venez découvrir une Gaspésie en fête!*

Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration concernant l'apport des huissiers de justice à la vie juridique québécoise.

À 9 h 58, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 11.

Moment de recueillement

10 juin 2010

Présentation de projets de loi

M. Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 109 Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 109.

Dépôts de documents

Mme Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, dépose :

Le Bilan d'aménagement forestier durable au Québec 2000-2008 du Bureau du forestier en chef.

(Dépôt n° 1437-20100610)

Mme Gagnon-Tremblay, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009.

(Dépôt n° 1438-20100610)

M. Bachand, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel de l'Autorité des marchés financiers sur les assurances, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009;

(Dépôt n° 1439-20100610)

10 juin 2010

Le rapport annuel de l'Autorité des marchés financiers sur les coopératives de services financiers, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009;
(Dépôt n° 1440-20100610)

Le rapport annuel de l'Autorité des marchés financiers sur les sociétés de fiducie et sociétés d'épargne, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009;
(Dépôt n° 1441-20100610)

Le rapport annuel de l'Autorité des marchés financiers sur la tarification en assurance automobile, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009.
(Dépôt n° 1442-20100610)

Mme Weil, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel d'activité de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, concernant l'application de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels* et de la *Loi visant à favoriser le civisme*, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009.
(Dépôt n° 1443-20100610)

M. Hamad, ministre du Travail, dépose :

Le plan d'action 2010 de la Régie des rentes du Québec;
(Dépôt n° 1444-20100610)

Le rapport annuel de gestion de la Régie des rentes du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010;
(Dépôt n° 1445-20100610)

Le rapport actuariel du Régime québécois d'assurance parentale au 31 décembre 2009;
(Dépôt n° 1446-20100610)

Le rapport annuel de gestion du ministère du Travail, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010.
(Dépôt n° 1447-20100610)

10 juin 2010

M. Dupuis, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à une pétition déposée le 5 mai 2010 par Mme Lapointe (Crémazie), concernant la création d'une commission d'enquête sur les pertes historiques à la Caisse de dépôt et placement du Québec;
(Dépôt n° 1448-20100610)

La réponse du gouvernement à une pétition déposée le 13 mai 2010 par M. Khadir (Mercier), concernant le projet de mise en ligne de jeux de hasard et d'argent par Loto-Québec.
(Dépôt n° 1449-20100610)

M. le président dépose :

Le rapport d'activité de l'Assemblée nationale du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010.
(Dépôt n° 1450-20100610)

Dépôts de rapports de commissions

M. Kelley (Jacques-Cartier), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, le 9 juin 2010, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 106, Loi prolongeant le mandat des membres des conseils d'administration des établissements publics de santé et de services sociaux. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1451-20100610)

M. Paquet (Laval-des-Rapides), à titre de président, dépose :

Les rapports de la Commission des finances publiques qui, le 9 juin 2010, a procédé à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants :

10 juin 2010

Le projet de loi n° 221, Loi concernant la cession de la totalité des biens ou de l'entreprise de Promutuel Capital, société de fiducie inc. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1452-20100610)

Le projet de loi n° 222, Loi concernant Club Lac Brûlé Inc. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1453-20100610)

Le projet de loi n° 227, Loi concernant Exceldor Coopérative Avicole. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1454-20100610)

Les rapports sont adoptés.

M. Marsan (Robert-Baldwin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, le 9 juin 2010, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 223, Loi concernant le Collège Presbytérien, Montréal. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1455-20100610)

Le rapport est adopté.

M. Paradis (Brome-Missisquoi), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui, le 9 juin 2010, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 219, Loi modifiant la Loi concernant Pipeline Saint-Laurent. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1456-20100610)

Le rapport est adopté.

10 juin 2010

M. Morin (Montmagny-L'Islet), à titre de vice-président, dépose :

Les rapports de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 9 juin 2010, a procédé à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants :

Le projet de loi n° 220, Loi concernant la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1457-20100610)

Le projet de loi n° 224, Loi concernant la Ville de Rouyn-Noranda. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1458-20100610)

Le projet de loi n° 225, Loi concernant les MRC d'Avignon, de Bonaventure, de La Côte-de-Gaspé, de La Haute-Gaspésie, du Rocher-Percé et la municipalité des Îles-de-la-Madeleine Le rapport contient des amendements au projet de loi, dont un au titre.

(Dépôt n° 1459-20100610)

Le projet de loi n° 226, Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1460-20100610)

Les rapports sont adoptés.

Dépôts de pétitions

Mme Beaudoin (Mirabel) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 109 citoyens et citoyennes de Mirabel et de ses environs, concernant le Règlement numéro S-187 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Mirabel.

(Dépôt n° 1461-20100610)

10 juin 2010

Mme Lapointe (Crémazie) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 90 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande d'enquête publique sur l'industrie de la construction.
(Dépôt n° 1462-20100610)

M. Drainville (Marie-Victorin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 370 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le projet de tarification à la visite pour l'obtention de soins de santé.
(Dépôt n° 1463-20100610)

L'extrait d'une pétition, signée par 17 415 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mesure budgétaire concernant la taxe fixe en santé.
(Dépôt n° 1464-20100610)

M. Gaudreault (Jonquière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 52 citoyens et citoyennes de Saguenay, concernant la correction de la route du chemin du Quai au lac Kénogami à Saguenay.
(Dépôt n° 1465-20100610)

Mme St-Amand (Trois-Rivières) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 179 victimes de la pyrrhotite et membres de la Coalition Proprio-Béton, concernant la gouvernance de la Garantie des maisons neuves de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ).
(Dépôt n° 1466-20100610)

10 juin 2010

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
Mme Doyer (Matapédia) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 71 membres de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante, concernant les impôts et taxes sur la masse salariale
des petites et moyennes entreprises.

(Dépôt n° 1467-20100610)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Trottier (Roberval), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 179 citoyens et citoyennes du Québec,
concernant une demande de nationalisation d'AbitibiBowater.

(Dépôt n° 1468-20100610)

Du consentement de l'Assemblée, le dépôt de pétitions se poursuit au-delà de la
période de 15 minutes prévue à l'article 64 du Règlement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Drainville (Marie-Victorin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 308 citoyens et citoyennes du Québec,
concernant la mesure budgétaire concernant la taxe fixe en santé.

(Dépôt n° 1469-20100610)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
Mme Richard (Marguerite-D'Youville) dépose :

10 juin 2010

L'extrait d'une pétition, signée par 206 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le renversement du flux de pétrole dans l'oléoduc Montréal-Portland.
(Dépôt n° 1470-20100610)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Rathé (Blainville) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 444 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande d'enquête publique sur l'industrie de la construction.
(Dépôt n° 1471-20100610)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. McKay (L'Assomption) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 305 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le renversement du flux de pétrole dans l'oléoduc Montréal-Portland.
(Dépôt n° 1472-20100610)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Boucher (Johnson) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 150 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mesure budgétaire concernant la taxe fixe en santé.
(Dépôt n° 1473-20100610)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

10 juin 2010

À la demande de M. le président, Mme Marois, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Dupuis, leader du gouvernement, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, Mme Richard (Marguerite-D'Youville) retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Tremblay (Masson) dépose :

Copie d'une lettre datée du 17 mai 2010, signée par M. Ibrahim Salama, directeur de la Division des traités relatifs aux droits de l'homme de l'Office des Nations Unies à Genève, adressée à M. Michel Dumont, concernant les constatations adoptées par le Comité des droits de l'homme le 16 mars 2010 relatives à la communication NO. 1467/2006. Cette lettre est accompagnée d'un texte sur ledit sujet.

(Dépôt n° 1474-20100610)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Bédard, leader de l'opposition officielle, dépose :

Copie d'un article tiré de la Presse Canadienne, daté du 17 février 2010, et portant le titre suivant : « Les libéraux refusent de débattre sur l'amiante ».

(Dépôt n° 1475-20100610)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, conjointement avec M. Drainville (Marie-Victorin), M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le départ à la retraite du journaliste M. Jean Dussault;

10 juin 2010

QU'elle lui témoigne sa grande reconnaissance pour son importante contribution au domaine de l'information au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M. Drainville (Marie-Victorin), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale salue le départ du journaliste Alexis Deschênes, qui a pratiqué sa profession pendant 12 ans, dont 4 années à la Tribune de la presse du Parlement de Québec pour le réseau TVA;

QU'elle lui souhaite du succès dans ses nouveaux défis, notamment ses études en droit à l'Université Laval.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé (Matane), conjointement avec Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à M. Pat Burns, qui recevra la médaille d'honneur de l'Assemblée nationale aujourd'hui pour sa grande contribution sportive et communautaire.

10 juin 2010

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Khadir (Mercier) présente une motion concernant la tenue d'un mandat d'initiative sur l'amiante chrysotile; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Caire (La Peltrie), conjointement avec M. Hamad, ministre responsable de région de la Capitale-Nationale, M. Bérubé (Matane), Mme Roy (Lotbinière), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 20^e anniversaire du Club de natation CSQ (Cap-Rouge/St-Augustin/Québec) qui, au fil de son histoire, a amené plus d'une centaine de nageuses et nageurs au niveau national, dont quelques-uns se sont qualifiés pour rejoindre différentes équipes nationales.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement concernant la gestion des matières résiduelles et modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles; et du projet de loi n° 71, Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives;

10 juin 2010

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 100, Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 48, Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel en matière de gouvernance.

M. Chagnon, deuxième vice-président, donne l'avis suivants :

- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin de faire le bilan dans le contexte du mandat d'initiative sur le décrochage scolaire au Québec.

AFFAIRES DU JOUR

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 9 et 18 février, les 10, 16 et 22 mars 2010, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le document intitulé « *Vers un développement durable de la pratique* ». La Commission a également tenu des séances de travail les 19 mai et 3 juin 2010, relativement à ce mandat. Ce rapport contient 3 recommandations.

10 juin 2010

M. Chagnon, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat restreint : 5 minutes sont allouées au député de Mercier; 3 minutes 30 secondes sont allouées à l'ensemble des autres députés indépendants; 8 minutes 30 secondes sont allouées aux députés du deuxième groupe de l'opposition; le reste du temps est partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps inutilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, les travaux se poursuivront au-delà de 13 h 00.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

À 13 h 05, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 h 00.

Les travaux reprennent à 15 h 02.

10 juin 2010

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi n° 67, Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 67 est adopté.

M. Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, propose que le projet de loi n° 102, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 102 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 252 et 253 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 106, Loi prolongeant le mandat des membres des conseils d'administration des établissements publics de santé et de services sociaux.

Après débat, le rapport est adopté.

10 juin 2010

Projets de loi d'intérêt privé

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Mamelonet (Gaspé) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 220, Loi concernant la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 220 est adopté.

Adoption

M. Mamelonet (Gaspé) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 220, Loi concernant la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 220 est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 224, Loi concernant la Ville de Rouyn-Noranda, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 224 est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 35 des Règles de fonctionnement, M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 224, Loi concernant la Ville de Rouyn-Noranda, soit adopté.

10 juin 2010

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 224 est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Mamelonet (Gaspé) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 225, Loi concernant les municipalités régionales de comté d'Avignon, de Bonaventure, de La Côte-de-Gaspé, de La Haute-Gaspésie, du Rocher-Percé et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (*titre modifié*), soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 225 est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 35 des Règles de fonctionnement, M. Mamelonet (Gaspé) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 225, Loi concernant les municipalités régionales de comté d'Avignon, de Bonaventure, de La Côte-de-Gaspé, de La Haute-Gaspésie, du Rocher-Percé et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (*titre modifié*), soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 225 est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, Mme Charbonneau (Mille-Îles) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 226, Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 226 est adopté.

10 juin 2010

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 35 des Règles de fonctionnement, Mme Charbonneau (Mille-Îles) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 226, Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 226 est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Drolet (Jean-Lesage) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 221, Loi concernant la cession de la totalité des biens ou de l'entreprise de Promutuel Capital, société de fiducie inc., soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 221 est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 35 des Règles de fonctionnement, M. Drolet (Jean-Lesage) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 221, Loi concernant la cession de la totalité des biens ou de l'entreprise de Promutuel Capital, société de fiducie inc., soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 221 est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 222, Loi concernant Club Lac Brûlé Inc., soit adopté.

10 juin 2010

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 222 est adopté.

Adoption

M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 222, Loi concernant Club Lac Brûlé Inc., soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 222 est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Kelley (Jacques-Cartier) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 223, Loi concernant le Collège Presbytérien, Montréal, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 223 est adopté.

Adoption

M. Kelley (Jacques-Cartier) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 223, Loi concernant le Collège Presbytérien, Montréal, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 223 est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Lehouillier (Lévis) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 227, Loi concernant Exceldor Coopérative Avicole, soit adopté.

10 juin 2010

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 227 est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, M. Lehouillier (Lévis), propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 227, Loi concernant Exceldor Coopérative Avicole, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 227 est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Lehouillier (Lévis) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 219, Loi modifiant la Loi concernant Pipeline Saint-Laurent, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 219 est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 35 des Règles de fonctionnement, M. Lehouillier (Lévis) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 219, Loi modifiant la Loi concernant Pipeline Saint-Laurent, soit adopté.

La motion est adoptée à la majorité des voix, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 219 est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 11 juin 2010, à 9 h 45.

10 juin 2010

La motion est adoptée.

À 17 h 15, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 11 juin 2010, à 9 h 45.

Le Président

YVON VALLIÈRES